

23 juil 2021 -19:45

Appartient à [Conseil des ministres du 23 juillet 2021](#)

Fixation des exigences minimales auxquelles les factures d'énergie et les informations de facturation doivent satisfaire

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les exigences minimales auxquelles les factures d'énergie et les informations de facturation doivent satisfaire.

Le projet d'arrêté royal vise à transposer la directive (UE) 2019/944 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et modifiant la directive 2012/27/UE.

Le projet prévoit :

- des dispositions concernant les informations minimales qui doivent être fournies et sur quel document
- des dispositions concernant la fréquence à laquelle le client final doit être informé afin de faciliter un meilleur contrôle de sa consommation grâce à une information de meilleure qualité et plus fréquente
- des dispositions relatives à l'accès des clients finaux à des informations supplémentaires
- des dispositions relatives à la fourniture d'informations sur les sources d'énergie utilisées dans les contrats de fourniture d'électricité.

Des obligations supplémentaires concernant les données à mentionner et la structure à utiliser sont imposées aux factures de décompte et de clôture, aux informations de facturation et aux factures d'acompte en ce qui concerne les ménages et les PME, dans le but de simplifier la facture et de faciliter sa consultation.

Enfin, le présent projet d'arrêté royal stipule également que l'arrêté royal du 3 avril 2003 relatif à la facturation de l'électricité et du gaz est supprimé.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Eva De Bleeker, secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
<https://debleeker.belgium.be>
info.debleeker@just.fgov.be

Bavo De Mol
Porte-parole
+32 476 60 08 91
bavo.demol@just.fgov.be